

20230522 Le Monde

https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/05/22/le-parti-les-republicains-montre-les-muscles-sur-l-immigration_6174269_823448.html

Le parti Les Républicains fait pression sur le thème de l'immigration

Le mouvement de droite assure vouloir déposer, dans les jours prochains, deux propositions de loi ordinaire et constitutionnelle sur le sujet, une thématique qui lui est chère.

Par [Julia Pascual](#)

Article réservé aux abonnés



Le président du parti Les Républicains (LR), Eric Ciotti, le chef de file des députés LR, Olivier Marleix, et le président du groupe LR au Sénat, Bruno Retailleau, après une réunion avec Elisabeth Borne, à Matignon, le 5 avril 2023. THOMAS SAMSON / AFP

Sortir de l'« *impuissance* » et de la « *complaisance* », mettre « *un coup d'arrêt à l'immigration de masse* », ou encore à une « *submersion* »... Dans *Le Journal du dimanche* du 21 mai, [trois ténors du parti Les Républicains \(LR\) se sont offert une tribune pour détailler les deux propositions de loi](#) – ordinaire et constitutionnelle – sur l'immigration que leur mouvement entend déposer dans les jours qui viennent, et dont l'inscription à l'ordre du jour au Sénat pourrait se faire dès l'automne.

Dans un entretien croisé, le chef de file des députés LR, Olivier Marleix, le président des sénateurs LR, Bruno Retailleau, et le numéro un du parti, Eric Ciotti, disent vouloir être conformes à la « *volonté populaire* ».

Le premier texte qu'ils annoncent relève d'une loi constitutionnelle qui, d'après Bruno Retailleau, permettrait de rompre avec un « *gouvernement des juges* » et de réaffirmer, notamment, la primauté du droit national sur les normes internationales lorsque le sujet relève des intérêts fondamentaux de la nation. Selon LR, cette législation aurait aussi pour objectif de « *permettre un référendum* » sur l'immigration, d'« *élever au rang constitutionnel le principe d'assimilation* » ou encore de faire voter par le Parlement des quotas d'immigrés et de limiter l'asile à l'instruction de demandes déposées auprès des postes consulaires.

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [La loi sur l'immigration finalement remise sur le métier](#)

Une autre proposition de loi, ordinaire, viserait cette fois à reconsidérer le séjour irrégulier sur le territoire français comme un délit pénal, à durcir les critères du regroupement familial, à augmenter les frais de scolarité pour les étudiants extra-communautaires, à restreindre encore les soins accessibles aux étrangers sans-papiers, à indexer l'aide au développement à la coopération des pays pour permettre l'expulsion de leurs ressortissants, à rendre impossible l'acquisition de la nationalité française à un enfant né sur le territoire, mais dont les parents étaient sans-papiers à l'époque, ou encore à conditionner à cinq ans de présence le droit à bénéficier d'une protection sociale.

Fustiger un impossible « en même temps » macronien

En mettant en scène une « *solution de droite* », les trois ténors de LR fustigent un impossible « *en même temps* » macronien qui consisterait à vouloir expulser davantage tout en régularisant des travailleurs sans-papiers. C'est en tout cas deux des mesures-phares contenues dans le projet de loi annoncé à l'automne 2022 par l'exécutif et toujours pas sorti des limbes, faute d'une majorité parlementaire claire pour voter le texte. Voté en commission des lois du Sénat en mars, le texte a, depuis, été reporté, découpé, annoncé de nouveau, suspendu, reprogrammé...

Le gouvernement souffre, en particulier, de ne pas avoir suffisamment rallié LR, malgré de nombreux appels du pied en ce sens. La droite est farouchement opposée aux dispositions du texte qui prévoient de simplifier la régularisation des travailleurs sans-papiers dans les secteurs en tension.

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [Loi sur l'immigration : un retour à tâtons](#)

En présentant ces deux propositions de loi, LR entend non seulement afficher son unité sur un thème qui est un de ses principaux marqueurs identitaires, mais aussi signifier à l'exécutif : « *C'est ça ou rien* », résume Olivier Marleix, qui précise qu'il déposera une motion de censure à l'Assemblée nationale si le gouvernement tente de faire adopter une loi sur l'immigration au moyen de [l'article 49.3 de la Constitution](#).

« *Il faut arrêter les effets d'annonce*, a réagi, auprès de l'Agence France-Presse, le député (Renaissance) de la Vienne et président de la commission des lois, Sacha Houlié. *Il faut qu'ils viennent négocier plutôt que pérorer (...). Il n'y aura pas de loi aux conditions du Rassemblement national. Ça, c'est très clair.* »

Lignes de fracture au sein de la majorité

Figure de l'aile gauche de la Macronie, M. Houlié a déjà prévenu que si le projet de loi du gouvernement était amputé de son volet régularisation, une partie de Renaissance ne le voterait pas, révélant des lignes de fracture au sein de la majorité présidentielle.

En attendant, le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, a été chargé par la première ministre, Elisabeth Borne, de mener une consultation pour accoucher d'un texte d'ici à cet été. Un calendrier auquel est attaché le président de la République, après la crise ouverte par l'adoption au forceps de la réforme des retraites.

Ecoutez l'épisode du 7 février 2023

« *Il y a sans doute un espace pour trouver un compromis* », continue de défendre un conseiller de la Place Beauvau. « *Ce texte est d'abord victime des dissensions dans la majorité* », faisait remarquer il y a quelques jours Bruno Retailleau auprès du *Monde*. Le sénateur de la Vendée défendait alors, à travers deux imminentes propositions de loi LR, un « *travail d'opposition* » avant tout. Sans illusion sur l'issue de ces deux textes, il déclarait : « *On n'a pas de majorité pour les voter, mais c'est pour leur montrer que l'on a des idées fermes.* » Les négociations ne font que commencer.

[Julia Pascual](#)